

Demande d'un Comité Confédéral National Extraordinaire **dans les jours qui viennent**

La période est marquée par une immense souffrance, une colère inédite et par des mobilisations massives dans notre pays. La CGT doit prendre toute sa place pour conforter et amplifier ce processus de luttes. C'est la condition nécessaire et préalable à toute négociation utile pour le monde du travail et à la victoire du mouvement populaire.

La date interprofessionnelle du 14 décembre ne peut suffire à elle seule à répondre à cette urgence, par plus que la compilation d'appels des organisations, avec pour seule perspective une date en janvier ou février. Nous avons besoin d'une stratégie de mobilisation visible, urgente et inscrite sur la durée, coordonnée autour d'un cahier revendicatif interprofessionnel rassembleur. Ce contexte spécifique justifie à lui seul la réunion immédiate de notre CCN, pour permettre aux organisations d'évaluer, de débattre et de décider du rôle majeur et de la démarche CGT.

Ordre du jour du CCN extraordinaire :

- Cahier revendicatif interprofessionnel
- Stratégie de lutte et processus de mobilisation

L'article 28 de nos statuts prévoit que le CCN peut être convoqué à la demande du tiers de ses membres (soit au moins 42 organisations, UD et FD).

Nos organisations ci-dessous sont demandeuses d'un tel CCN, qui pourrait se tenir soit le dimanche 16, soit le lundi 17 décembre.

Fraternellement